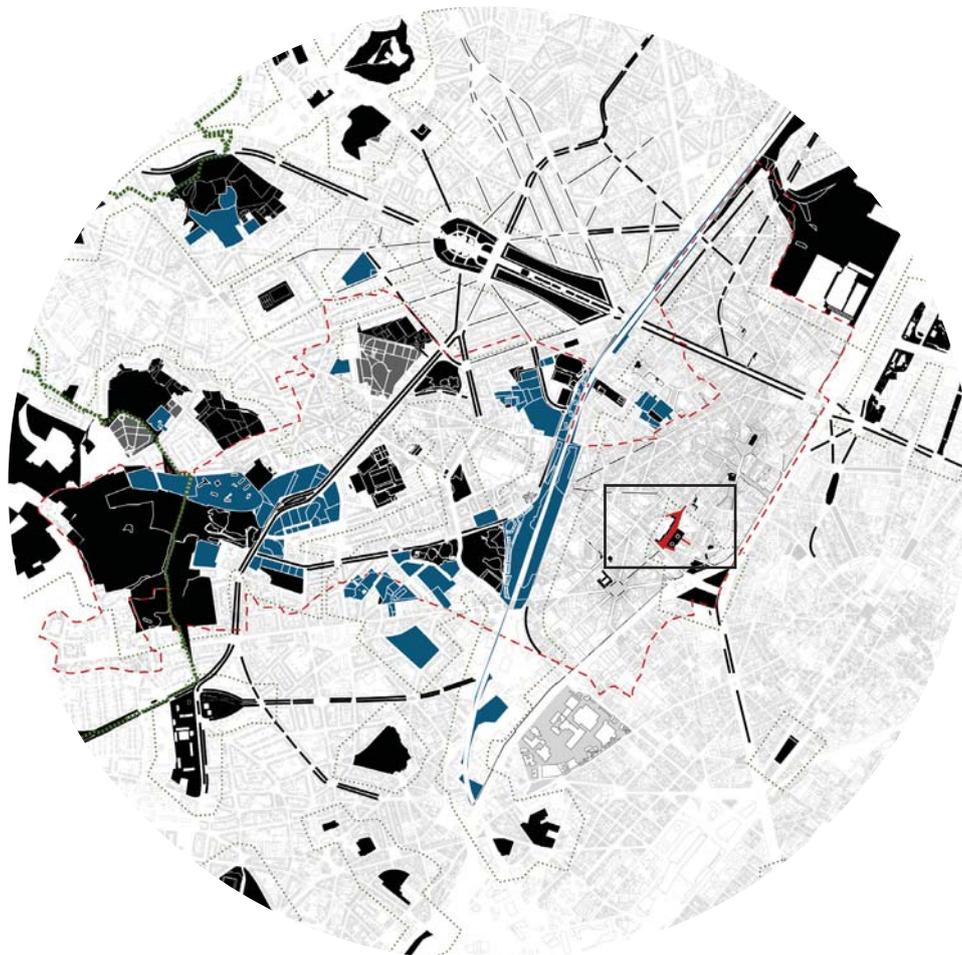


1.3 - Le grand parc de la Fonderie

Fiche projet - opération

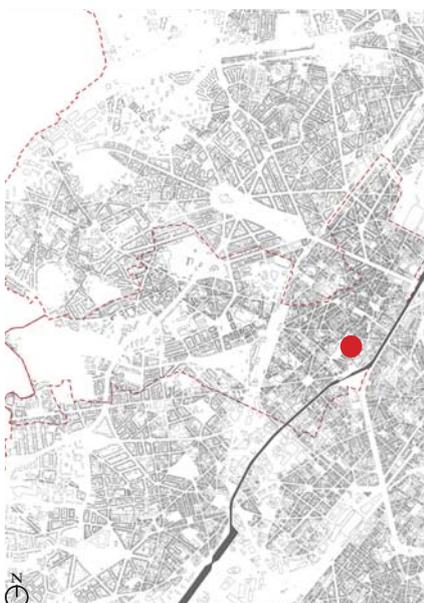


Politique de la Ville, « Programmation 2021-2025 » Commune de Molenbeek-Saint-Jean

-  Périètre d'intervention directe
-  Périètre du projet complémentaire
-  Périètre d'étude (participation)



Source : Brugis, Orthophoto, 2019



Adresse / Rues concernées : parc de la Fonderie, rue de l'Éléphant, rue de la Borne, rue Cail et Halot
Données cadastrales : B936Y2, B936C3, B936B3

Opération : Réaménagement du parc de la Fonderie. Renforcement de la relation avec son environnement, notamment avec les jardins au pied des logements sociaux, l'auberge de jeunesse, l'école De Klimpaal, le Musée de l'industrie et du travail et la rue Cail et Halot.

Programme : Mise à disposition d'un grand parc qui intègre les espaces ouverts environnants et qui dispose de terrains de sport et de jeux. Amélioration de la connexion avec le Musée de l'Industrie et du travail et création d'espaces pour des activités culturelles, des zones de potager et des espaces dédiés aux loisirs .

Surface du zone d'intervention : 14.640 m² (propriétés de l'auberge et du musée exclues).

Porteur du projet : Commune de Molenbeek-Saint-Jean

A. Porteur du projet

1. Contact de la personne responsable

Nom, prénom : Jef Van Damme

Fonction : Échevin Travaux publics, Propriétés communales, Enseignement néerlandophone

Adresse : rue du Comte de Flandre, 20

Tél : 02 412.38.90

E-Mail : jvandamme@molenbeek.irisnet.be

2. Identification du porteur de projet

Nom : Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Forme juridique : Service Public

Siège social : rue du Comte de Flandre, 20

Personne de contact : Axel Hidalgo

Tél : 02 412.36.22

E-mail : ahidalgo@molenbeek.irisnet.be

Site Internet : <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr>

Objectifs Opérationnels

selon ORU et sous les objectifs de l'ART 23 de l'AGRBC

Objectif opérationnel principal :

§ 1 - Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière.

Objectifs opérationnels secondaires (par ordre d'importance) :

§ 1 - Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en oeuvre d'équipements publics d'extérieur

§ 2 - Garantir le mieux vivre ensemble : lutte contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et amélioration de l'image et du rayonnement de Bruxelles.

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

B. Conception du projet



1



2

3. Brève description du projet

Le projet impactant le parc de la Fonderie, la rue de la Borne et la rue de l'Eléphant a l'ambition de construire des relations nouvelles entre ces espaces publics, les écoles et association actives dans le voisinage, impliquant également les usagers et les riverains dans la démarche.

Quatre interventions composent le projet :

1. Le réaménagement du parc de la Fonderie avec l'intégration d'équipements pour le sport informel et le jeu, ainsi que des espaces pour l'agriculture urbaine afin de permettre l'appropriation du parc par la population. Le réaménagement du parc prévoit également un renforcement de l'éclairage et de la visibilité des équipements à partir de la voirie afin d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers ;
2. L'aménagement d'un nouveau parvis, empêchant, le stationnement devant l'entrée de l'école et donnant ainsi plus de sécurité aux enfants (en synergie avec le projet STIB) ;
3. Le rétrécissement des surfaces dédiées aux voitures dans la rue de l'Eléphant pour permettre une amélioration de la perméabilité du sol ainsi que la verdurisation, renforçant la relation du parc de la Fonderie avec les jardins au pied de l'immeuble de logements (Logement Molenbeekois) ;

4. La verdurisation de la rue Cail et Halot, donnant jadis accès à l'entrée de l'ancienne industrie et actuellement munie d'une grille ouvrant sur le parc de la Fonderie.

En outre, des interventions complémentaires qui ne seraient pas prévues dans le cadre de la PdV 2021-2025 peuvent également être réalisées afin d'améliorer la perméabilité du site et sentiment de sécurité ressenti sur place :

L'aménagement ponctuel et l'intégration graduelle de l'ensemble des jardins adjacents au parc de la Fonderie comme les jardins de l'auberge de jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles) et du Musée bruxellois de l'Industrie et du travail, de façon à créer un nouveau parcours entre ces espaces verts et de relier la rue de l'Eléphant à la rue Ransfort.

Ces interventions ne faisant pas partie intégrante du projet concerné par cette fiche ne seront pas détaillées par la suite, mais elles feront par contre objet de négociations entre la Commune et les possibles porteurs (auberge de jeunesse et Musée bruxellois de l'Industrie et du travail) car leur mise en

1. Parc de la Fonderie, *Les deux espaces octogonales et les piliers métalliques au centres de ces derniers réalisés en 1991, témoignent en clé postmoderne le passé industriel du site (Prise le 21 juin 2020).*

2. Le parvis de l'école néerlandophone 'de Klimpaal', *un nouveau tracé de rue et une petite place sont prévus par la STIB. La végétation va laisser place à un square minéral avec des jeux, des bancs et des parkings à vélos. Les arbres seront conservés. (Prise le 21 juin 2020).*

place permettrait de renforcer le projet et augmenter sa perméabilité.

Sont donc financés dans le cadre du présent programme :

- La mission d'étude sur l'espace public (PdV Investissement) ;
- La mission de participation (PdV Coordination);
- En partie, les travaux sur l'espace public (PdV Investissement).

4. Origine du projet

Le parc de la Fonderie est situé sur l'ancien site de l'usine Derosne et Cail, devenue par après Cail et Halot, et spécialisée dans la fabrication de machines et de matériaux destinés aux chemins de fer. L'entreprise ferma ses portes au début du XXIème siècle, et ses bâtiments se dégradèrent. Le parc de style postmoderniste conséquent à son passé industriel, a été inauguré en 1991. Ce parc est également repris à l'inventaire du patrimoine dans la liste des sites.

Une première intervention sur le parc a été réalisée dans le cadre du Contrat de Quartier Cinéma-Bellevue (op. 4.8) avec un renforcement de l'éclairage et l'installation de quelques mobiliers urbains comme des bancs, des tables avec échiquiers et la signalisation de l'itinéraire piéton et cyclable « Pietro ». Cependant

3. Musée bruxellois de l'industrie et du travail

Attenante au parking et au jardin de l'Auberge de Jeunesse ainsi qu'au parc de la Fonderie, l'ancienne cour de l'usine fait maintenant partie du Musée bruxellois de l'industrie et du travail géré par l'ASBL La Fonderie. (Prise le 21 juin 2020).

4. Jardin de l'Auberge de Jeunesse

Le magnifique jardin de l'Auberge de Jeunesse est connecté au Parc de la Fonderie ainsi qu'au Musée bruxellois de l'Industrie et du travail. Actuellement, la porte qui y donne accès est fermée en permanence. L'ouvrir pendant la journée permettrait d'obtenir un grand espace continu. (Prise le 21 août 2020).

5. Rue de l'Eléphant

L'espace situé devant l'immeuble de la rue de l'Eléphant n'est pas très accueillant. Le parking souterrain ne laisse que peu de place possible à la végétation et la plate-forme surélevée n'aide pas. Unifier cet espace avec le parc offre la possibilité d'un grand parc pour Molenbeek. (Prise le 21 juin 2020).

les autres aménagements prévus dans le cadre de la demande de permis n'ont pas pu être mis en œuvre.

Une série de lacunes et de paradoxes persistent encore dans la configuration et les usages actuels. Ce grand parc est situé au milieu d'un tissu urbain assez dense et fortement habité mais il est presque inexploité par les habitants du quartier et il est devenu malheureusement connu par la Police comme un lieu où on constate régulièrement de la vente de stupéfiants. Sa conformation actuelle rend d'ailleurs difficile le contrôle social car certaines zones du parc ne sont pas visibles depuis la voie publique.

D'autres problèmes sont constatés dans les environs du parc :

- L'école "de Kimpaal" n'est pas pourvue de parvis;
- La rue de l'Eléphant constitue une trop large artère routière pour la fréquence actuelle et future, avec des jardins dans l'allée latérale en mauvais état et des espaces ouverts non utilisés ;
- Une juxtaposition de parcs et jardins qui gagneraient à être interconnectés pour permettre une fréquentation et un usage plus variés garantissant la mixité des publics ;



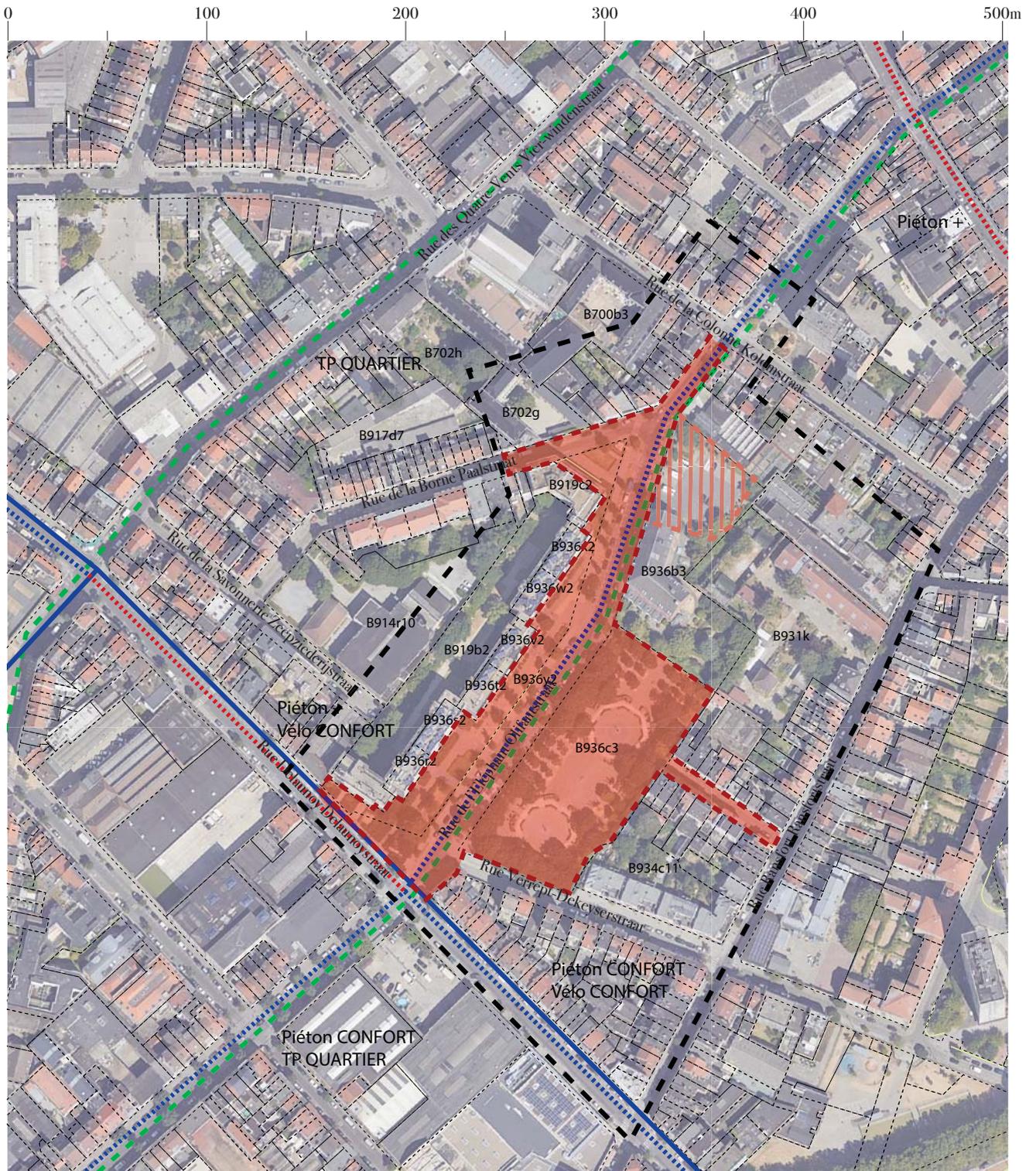
3



4



5

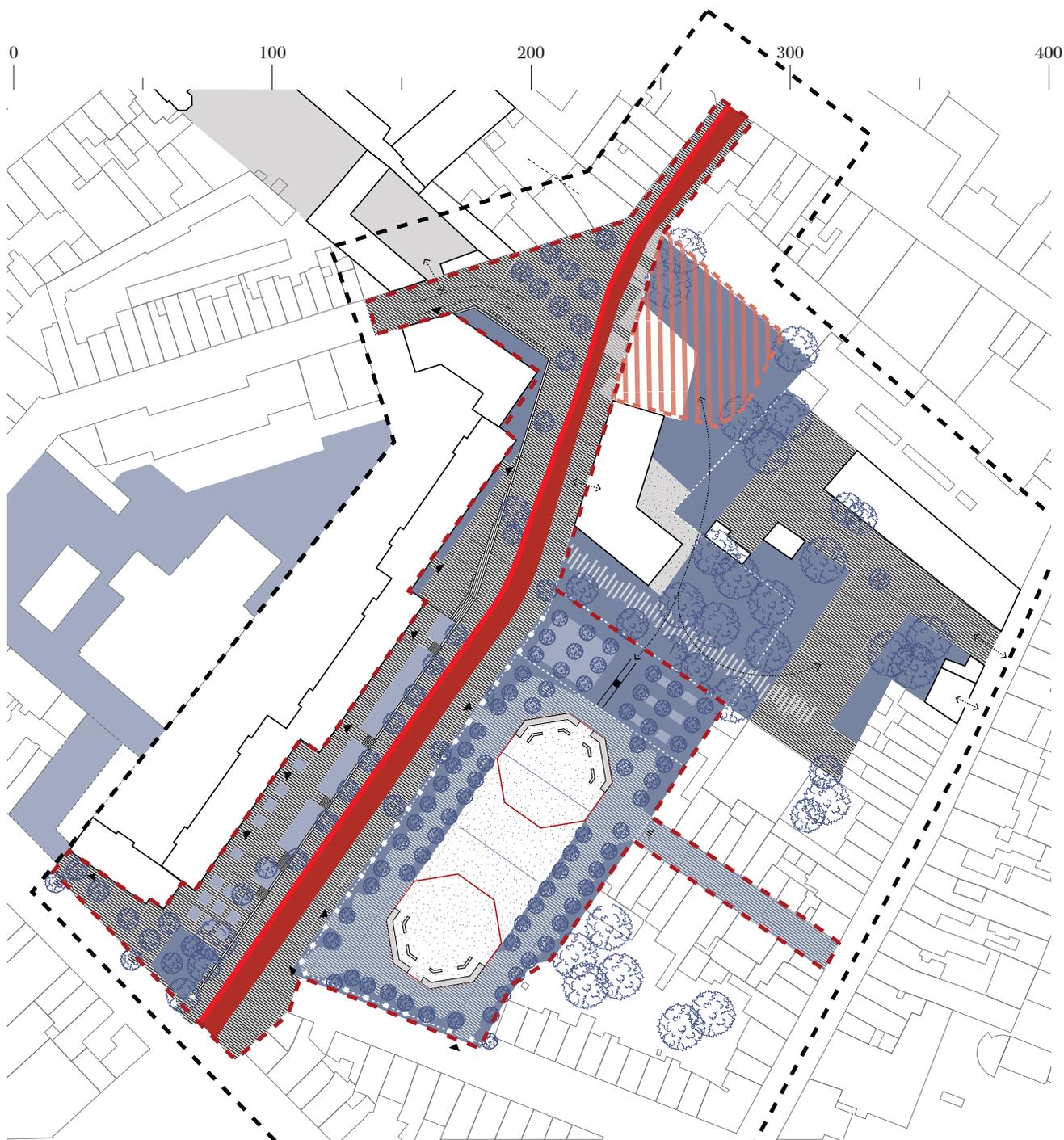


Plan Régional de Mobilité GoodMove

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Piéton CONFORT | ■ ■ Périmètre d'intervention directe |
| Piéton + | ■ ■ Périmètre du projet complémentaire (hors budget PdV) |
| — Vélo CONFORT | ■ ■ Périmètre d'étude |
| - - - - Transport public QUARTIER | |

Source : GoodMove, 2020





Proposition d'aménagement

- Pavés
- Piste cyclable
- Terrain de sport
- Intervention sur la voirie
- Végétation
- Potagers
- Pavés à joints ouverts
- Bandes minérales
- Accès
- Périmètre de projet
- Périmètre du projet complémentaire (hors budget PdV), en partenariat
- Périmètre d'étude

1. Le parc de la Fonderie
2. Le parvis de l'école De Klimpaal
3. Le Musée brusselois de l'Industrie et du travail
4. Le jardin de l'auberge de jeunesse
5. La rue de l'Eléphant



- Un manque d'équipements de jeux et de sports informels.
- *Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant ?*
OUI
- *Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?*
OUI, Annexe 2
- *Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ?* OUI

Le projet du parc Bonnevie, réalisé dans le cadre du Contrat de Quartier Cinéma-Bellevue (op. 4.5b), prévoyait également le réaménagement d'un parc préexistant avec la réalisation d'espaces dédiés au sport informel et au jeu.

5. Le projet est-il lié à une action ? NON

Aucune action n'est prévue dans le cadre du programme PdV 2021-2025.

6. Public visé et communication sur le projet :

Cinq types de public sont envisagés :

1. Les enfants et parents de l'école primaire Klimpaal ;
2. Les élèves des écoles adjacentes ;
3. Les utilisateurs de l'Auberge de Jeunesse et les visiteurs du Musée de la Fonderie ;
4. Les jeunes du quartier qui trouveront des espaces informels pour des activités sportives ;
5. Les voisins et les utilisateurs des jardins partagés.

Communication sur le projet

- Les jeunes du quartier et les élèves de l'école seront intégrés au processus de conception du projet et de la transformation des lieux. Des moments de test pourront être réalisés par exemple, avec des périodes sans voitures et ce pour vérifier les

potentiels de la nouvelle organisation du trafic ;

- Des associations actives dans le sport participeront à la co-construction du projet et pourront en être les porte-paroles. D'autres associations plus éloignées des lieux, mais en cheville avec les thématiques du projet, seront invitées à s'impliquer et à communiquer auprès de leurs publics respectifs ;
- Une campagne de communication, faisant partie intégrante du concept de co-création, sera lancée et des panneaux d'information indiqueront l'avancement du projet.

7. Information technique sur le projet

Adresse exacte et numéro de parcelle cadastrale :

- Rue de l'Eléphant (voirie)
- Rue de la Borne (voirie)
- Parc de la Fonderie, rue de l'Eléphant, parcelle B936C3
- Rue de l'Eléphant 1-11, parcelle B936Y2

La situation de droit :

PRAS (zone de forte mixité, zone d'habitation, zone de parc), EDRLR, ZICHEE, ZEUS

Etat actuel du projet :

Superficie terrain : 14.640 m²

Le parc de la Fonderie est un espace ouvert peu convivial et avec un potentiel largement inexploité. Les raccordements aux grands jardins attenants restent sous-utilisés et sont mal agencés. La probabilité de pollution du sol rend l'intervention difficile ainsi que l'incertitude sur les éléments se trouvant répris à l'inventaire. Le jardin devant l'immeuble du Logement Molenbeekois est en mauvais état et séparé de la rue de l'Eléphant par une différence de niveau. L'école Klimpaal n'est pas pourvue d'un parvis et le croisement des rues de la Borne et de l'Eléphant rend

la traversée difficile pour les enfants.

Introduction d'un permis : OUI

Programme :

Parc : 6.250 m²

Voirie : 6.200 m²

Jardin Logements Molenbeekois : 2.190 m²

Type de propriétaire :

- Rue de l'Eléphant : public (Commune)
- Rue de la Borne : public (Commune)
- B936C3 : public (Molenbeek)
- B936Y2 : public (le Logement Molenbeekois)

8. Accessibilité du site

La rue de la Borne et la rue de l'Eléphant sont facilement accessibles à pied, à vélo et en voiture ; la rue de l'Eléphant est également desservie par une ligne de bus (arrêt Eléphant ligne 89).

Par contre, la relation piétonne entre les équipements et le parc de la Fonderie peut être améliorée par des modifications de la voirie, avec notamment un rétrécissement des surfaces carrossables. Le projet favorisera la mobilité douce avec le réaménagement de la piste cyclable le long de la rue de l'Eléphant et la mise en place d'espaces de rangements pour les vélos et trottinettes aux abords du parc et sur le futur parvis de l'école.

9. Participation citoyenne¹

La participation citoyenne, financée dans le cadre des activités de coordination et communication du présent programme, devra être réalisée par un bureau d'études externe et sera transversale à toutes les phases du projet : elle permettra ainsi la mise en

place d'un processus de co-conception du projet final avec les habitants du quartier, les pouvoirs publics, les usagers de l'espace vert et les associations sociales, sportives et culturelles, en particulier l'école De Klimpaal, l'auberge de jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles) et le Musée bruxellois de l'Industrie et du travail.

10. Impacts attendus

Les changements attendus concernent :

1. Une amélioration du sentiment de sécurité pour les riverains et les usagers des équipements de l'ensemble des parcs et jardins grâce à un aménagement permettant d'éviter les comportements nuisibles rencontrés actuellement ;
2. Une meilleure lisibilité des espaces et des usages possibles ;
3. Un accroissement de la fréquentation du parc et une plus grande diversité de fréquentation ;
4. Un renforcement du sentiment d'appartenance et de responsabilité civile de la population et des utilisateurs, ainsi qu'une réduction de la détérioration, le vandalisme, les dépôts clandestins, etc.

11. Démarches entreprises dans la conception du projet pour le rendre inclusif

Le projet est conçu pour tous : les différences de niveaux seront maîtrisées pour éviter toute barrière architecturale. Le travail de co-construction du projet sera également organisé pour qu'il soit inclusif, en particulier en termes de genre et d'origine culturelle. Par ailleurs, le projet pourra faire objet d'une concertation avec l'asbl AccesAndGo (ancienne ANLH) afin de s'assurer de l'adaptabilité de cet espace public aux personnes porteuses d'un handicap.

¹ Dans le cas où l'estimation globale d'une opération dépasserait la moitié du seuil européen en marché public de travaux, le bénéficiaire doit organiser une participation citoyenne et informer préalablement le Gouvernement du type de participation qu'il compte mettre en place (cf. Ordonnance, article 43, § 3). Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

12. Inscription du projet dans une optique de transition climatique et de commune durable

Le réaménagement du parc et de ses environs se basera sur les principes de l'économie circulaire. Un inventaire des matériaux de réemploi sera réalisé dans la phase préparatoire du projet afin de pouvoir exploiter au maximum les matériaux déjà présents sur le site. Les matériaux ne pouvant pas être réutilisés (en particulier les pavés) pourront être stockés et réutilisés dans le cadre d'autres projets.

La diminution du trafic automobile et le renforcement de la mobilité douce le long de la rue de l'Eléphant vont avoir des conséquences positives en terme d'amélioration de la qualité de l'air, du confort acoustique et de la santé pour un public de tous âges.

Le coefficient biotope/surface et la perméabilisation du site pourront être améliorés en augmentant les surfaces vertes du parc (aujourd'hui en grande partie minéralisé). Des espaces seront aussi prévus pour l'agriculture urbaine et la production de nourriture en ville.

13. Occupation temporaire ou transitoire

Une occupation transitoire des lieux pourrait prendre place sous forme « d'essais » des futurs aménagements. Ces essais devraient être prévus dans la mission du bureau d'études en architecture et seraient à co-construire avec les habitants, l'école et les associations actives dans le quartier.

14. Méthode d'évaluation

Faisant partie de la mission du bureau d'études qui réalisera également le processus de participation citoyenne (voir point 9.), l'évaluation sera faite de la manière suivante :

- a. Vérification et validation de l'évolution des études /réalisations par le comité d'accompagnement à toutes les étapes stratégiques du projet de co-conception et de construction ;
- b. Vérification de la satisfaction à chaque étape stratégique du projet auprès des personnes

fréquentant le quartier (résidents et usagers) ;

- c. Vérification du sentiment accru de sécurité à différentes heures de la journée et aux différents jours de la semaine.

Indicateurs de réalisation et de résultats :

- Superficie réalisée en m² d'espace vert ;
- Coefficient du potentiel de biodiversité par surface ;
- Nombre d'arbres plantés ;
- Nombre et type de mobilier urbain installé ;
- Nombre et type d'équipements sportifs installés ;
- Nombre de luminaires installés ;
- Superficie désimperméabilisée ;
- Taux de fréquentation de l'espace vert ;
- Taux de satisfaction des utilisateurs / usagers ;
- Diminution des dépôts clandestins.

Conditions de réussite :

1. Etablissement d'un droit de superficie sur la parcelle B936Y2 de propriété du Logement Molenbeekois, afin de pouvoir réaménager les jardins au pied de l'immeuble de logements sociaux sur la rue de l'Eléphant ;
2. Analyse préalable avec Patrimoine.brussels des aménagements possibles à l'intérieur du parc de la Fonderie. La liste des sites établie ne précise à ce jour pas les raisons de la reprise de ce bien à l'inventaire ;
3. Appropriation de l'espace public par les usagers ;
4. La complémentarité des utilisateurs (enfants, jeunes, locaux, visiteurs) ;
5. La sensibilisation des associations installées dans le quartier pour activer le parc.